10 SEP. 1987

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice: 33

Présents à la séance : 29



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 1987 . -

L'an mil neuf cent quatre vingt sept, le dix septembre

à vingt heures trente minutes ,les Membres composant le Conseil Municipal

de MENNECY se sont réunis au nombre de trente trois au lieu ordinaire de

leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS: MMrs Jean-Jacques ROBERT, Maire - André LEON - MMes Nicole DUFAYET, Michèle BLIN, MMrs Joël MONIER, André VIOLETTE, Jean-Pierre MANGE, Pierre TELLIER, Maires-Adjoints.

MMrs Pierre BOE, Richard BACA, Jean BIEMONT, Jacques BROZ, MMe Françoise GISSELBRECHT, MMrs Paul GUILLAUMET, Jean-Claude GILLES, MMes Jocelyne CHABROU, Florence ARTIERI, MMrs Yves BAFFREY, Maurice NIVOT, Mme Danielle LARZILLIERE, MMrs Georges DALLEMAGNE, Bernard BOULEY, Jacques JUAN, Claure ROUMEJON, Daniel DICK, Camille GAUTHIER, Mme Françoise POITVIN, Mr. Lucien ROCHE, Conseillers Municipaux.

#### POUVOIRS

Mme Madeleine MINSSIEUX à Mme Françoise GISSELBRECHT

#### ABSENTS

Mr. Jean-Pierre BOURIOT, Maire-Adjoint,

Mr. Maurice CHERRET, Maire-Adjoint,

Mr. Bernard LEBORGNE, Conseiller Municipal,

Mr. Michel POISSON, Conseiller Municipal.

## ASSISTAIENT A LA REUNION LES PERSONNALITES SUIVANTES :

Mr. DELAUNAY, Architecte des Bâtiments de France,

Mr. WAIGNIER, Commandant la Brigade des Sapeurs Pompiers de MENNECY,

Mr. Philippe LE QUERE, Président de l'Association des Amis de l'Ecole de Musique,

Mr. BRACONNIER, Secrétaire de la Section Theâtrale,

Mr. LAVIGNE, Président de la Section Theâtrale et Directeur de l'Ecole Primaire de l'Ormeteau.

Monsieur le Maire de MENNECY certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal de la Commune de MENNECY en envoyant à chacun d'eux une convocation avant la séance du 10 Septembre 1987.



Monsieur le Maire soumet l'Ordre du Jour de la Séance et propose d'ajouter :

- . Une délibération relative à l'octroi d'une subvention départementale pour la restauration de deux tableaux à l'Orangerie (Affaires Culturelles),
- Une délibération pour le déplacement de la plaque historique située à l'angle des rues de la Fontaine et Périchon,
- Une information sur l'occupation par les Parents de l'Ecole des Myrtilles (Suite à une suppression de poste),
- Pour information, l'attribution à titre gracieux d'un logement à la Verville pour quatre jeunes Gendarmes.

L'Ordre du JOur est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente aux Membres du Conseil Municipal Madame Josy DI FUSCO, Secrétaire Général en poste à MENNECY depuis le 7 Septembre 1987, à la suite du départ en retraite de Monsieur Pierre LECOCQ

Madame DI FUSCO remercie Monsieur ROBERT de cet accueil chaleureux et s'adresse au Conseil Municipal dans une courte allocution.

### CONTRAT REGIONAL

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal les opérations de ce projet exceptionnel (un dossier définitif a été remis à chaque Elu) avec le concours financier du Département.

Par délibération du 22 Mai 1986, le Conseil Municipal a approuvé le dossier définitif du Contrat Régional présenté par la Commune.

Le Conseil Général a retenu le dossier de candidature, dans sa séance du 19 Juin 1985 et le Bureau du Conseil Régional d'Ile de France le 13 Novembre 1985.

... / ...



# PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DE LA SALLE DES FETES PAR L'ARCHITECTE MONSIEUR DELAUNAY

Le projet consiste en la réalisation d'une salle polyvalente à vocation de fêtes et de spectacles ; la fonction sportive a été volontairement écartée compte-tenu des équipements existants dans la Commune.

La localisation de cet équipement a été modifiée par rapport à la candidature pour permettre de regrouper dans le Parc de Villeroy, domaine appartenant à la Commune, l'ensemble des équipements socio-culturels et de rencontre.

La future salle polyvalente viendra en effet compléter les locaux associatifs aménagés dans l'Orangerie du Parc, réhabilitée dans le cadre du contrat régional du Syndicat Intercommunal du Canton de MENNECY, signé en 1979.

Le projet présenté consiste à réhabiliter une partie de la seconde orangerie non encore restaurée pour installer les annexes de la salle polyvalente ; la salle de spectacle et la scène faisant, quant à elles, l'objet d'une adjonction neuve sur l'arrière du bâtiment.

#### Le projet comprend :

- en rez-de-chaussée, dont un hall d'entrée de 60m2, des vestiaires-douches et toilettes de 120 m2 et un office de 20 m2
- . dans la partie neuve, une grande salle de 600 m2 incluant une scène de  $80\ m2$  ; l'ensemble permettant l'accueil de 400 personnes.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance, suivie des interventions des Membres du Conseil Municipal.

Monsieur MONIER trouve la capacité de la salle étroite (400 places maximum.)

Monsieur ROBERT précise que cette salle correspond aux moyens de MENNECY. Il est difficile de s'offrir à la fois une grande salle et une salle de qualité . Il faut choisir. Une salle avec de plus grandes capacités pourrait entraîner un risque de dérapage financier et un retard du projet.

Monsieur BROZ approuve ce projet culturel à MENNECY. Souhaite des précisions sur la rentabilité en matière de fonctionnement. Quels critères seront mis en évidence ? Quelles modalités d'utilisation pour la Population ?

Monsieur LE QUERE pense que le projet de départ, à savoir une salle des fêtes avec une capacité maximum de 500 places est le meilleur chiffre pour parler de "rentabilité".

Docteur LEON II faut procéder à une étude comparative avec une ville dans le même strate que MENNECY et qui possède une structure de ce type.

Pense qu'il est difficile de remplir une salle de 500 places quelle que soit le genre de manifestation.

Monsieur ROBERT Nous pouvons envisager une hypothèse avec une salle de capacité 400 et une hypothèse 500, ce qui ne change rien au projet, seuls les coûts vont être modifiés.



Monsieur DALLEMAGNE souhaite connaître le

coût d'une place en investissement.

L'Architecte rappelle le projet de financement de cette opération et son estimation (400 places)

1. Salle proprement dite:

(hors équipements liés à sa fonction élémentaire)

2 600 000

2. Eclairage, Acoustique, etc ...

1 200 000

TOTAL :

3 800 000

Auxquels il faut ajouter les aménagements rez-de-chaussée existants, les emprunts liés à la restauration (modulables) le gros-oeuvre du bâtiment de restauration, les honoraires d'Architecte, d'Ingénierie, soit une enveloppe globale de 5 873 000 Francs H.T.

Les subventions départementales et régionales votées s'élèvent à 3 400 000 Francs.

Monsieur DICK demande des précisions sur les accès aux parkings, le coût des espaces à réaménager et le coût des accessoires.(cintres théâtre).

Réponse lui est faite pour sa première question par l'Architecte : les parkings sont de deux ordres, maintien de l'existant pour les petites manifestations et continuité du parking existant.

Quant à sa deuxième question, la réflexion n'a

pas été abordée au projet.

A suivre.

Maître GILLES Pourquoi ne pas procéder à une

étude d'aménagement du sous-sol ?

CONSTITUTION D'UN GROUPE TECHNIQUE composé d'Elus et de Membres d'Associations concernées par le projet, pour assister les Architectes en ce qui concerne les modalités d'utilisation de cette structure.

... / ...

... 5 ...



LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de constituer un groupe technique composé d'Elus et de Membres d'Associations concernées par ce projet pour assister les Architectes en ce qui concerne les modalités d'utilisation de cette structure,

APRES DELIBERATION,

DONNE son accord sur la constitution d'un groupe technique,

#### DESIGNE les personnes sulvantes :

Monsieur MONIER, Maire-Adjoint, Président.
Michèle BLIN, Maire-Adjoint,
Madame Françoise POITVIN, Conseiller Municipal,
Monsieur Paul GUILLAUMET, Conseiller Municipal,
Monsieur Bernard BOULEY, Conseiller Municipal,
Monsieur Jean BIEMON, Conseiller Municipal,
Monsieur Jacques BROZ, Conseiller Municipal,
Monsieur Georges DALLEMAGNE, Conseiller Municipal,
Madame Jocelyne CHABROU, Conseiller Municipal,
Madame Françoise GISSELBRECHT, Conseiller Municipal,
Monsieur Philippe LE QUERE, Président de l'Association des Amis de l'Ecole de Musique,
Monsieur BRACONNIER, Secrétaire de la Section Theâtrale de MENNECY,
M adame CABAROCAS,

## ADOPTE A L'UNANIMITE.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### P.O.S.

#### 1. REUNIONS PUBLIQUES .

Monsieur le Maire rappelle les dates des réunions publiques prévues dans le cadre du P.O.S. dans les différents quartiers de MENNECY, à savoir :

- . SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1987
- 15 heures Ecole Primaire MYRTILLES
- SAMEDI 26 SEPTEMBRE 1987
- 15 heures Ecole Primaire VERVILLE
- SAMEDI 17 OCTOBRE 1987
- 15 heures Ecole Primaire JEANNOTTE
- . SAMEDI 24 OCTOBRE 1987
- 15 heures M.A.L.C.

Plus rendez-vous avec les Elus de la Commission et les Services Municipaux les Lundis et Mardis à partir de 17 heures, à l'issue de ces séances de travail.



10 SEP. 1987

## 2. LOGEMENT ATTRIBUE A TITRE GRACIEUX A QUATRE GENDARMES

Monsieur leMaire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'un entretien avec le Colonel Commandant la Gendarmerie de l'ESSONNE, ce dernier l'avait informé que l'effectif de la Brigade Territoriale passait de 20 à 16.

Monsieur le Maire met à la disposition de ces quatre jeunes gendarmes - à titre gracieux - un appartement à la Verville. La Municipalité se chargera de l'organisation des repas (déjeuner - dîner) qui donneront lieu à un paiement.

Monsieur ROBERT informe le Conseil que le Secrétaire Départemental du Groupement de Gendarmerie sera également logé à la Verville, à la place de Monsieur DELPORTE, mais moyennant le paiement d'un loyer.

J'aviserai le Conseil Municipal de la date fixée pour l'attribution de cet appartement.

## 3. OCCUPATION DE L'ECOLE DES MYRTILLES PAR LES PARENTS D'ELEVES

A la suite de la suppression d'un poste d'enseignant à l'école des Myrtilles, les parents d'élèves ont décidé d'occuper l'école.

Monsieur le Maire a informé le Préfet et l'Inspecteur d'Académie de cette situation de fait.

Avec 9 classes et un effectif de 212 enfants, l'école des Myrtilles aurait dû atteindre 222 élèves pour le maintien du dit poste.

Sur l'ensemble du département, il faut noter
la suppression de 48 postes et 20 Communes dont la situation est semblable à la notre.

Monsieur ROBERT envisage l'embauche d'un enseignant rémunéré par la
Commune si la situation actuelle persiste.

## 4. RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX ET SUBVENTION DEPARTEMENTALE

... / ..

... 7 ...



CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la restautation de deux tableeux que Georges Yves Charles COLLIGNON D'ANCY de VAUCOULEURS, Marquis de LANJAUET a cédé gracieusement à la Commune de MENNECY, le 18 Septembre 1986,

CONSIDERANT que la Municipalité s'est engagée à placer ces tableaux à l'Orangerie, à les maintenir en état de conservation et à ne pas les abimer,

Sur proposition de la Commission Culturelle,

LE CONSEIL, APRES DELIBERATION,

DECIDE de precéder à la restauration de ces deux tableaux (un portrait d'Officier peint vers 1895 et un portrait de Femme)

DESIGNE Monsieur Jean-Baptiste AMBROSELLI, Artiste Peintre à St-FARGEAU, sur proposition d'un devis estimatif de 9 000 Francs maximum ou 4 000 Francs minimum, en fonction de la restauration,

SOLLICITE une subvention départementale au titre des objets culturels,

DIT que la dépense sera inscrite au Budget de l'exercice en cours, CHAPITRE 900 Article 214 et la recette au 105-3.

ADOPTE A L'UNANIMITE.



#### DEPLACEMENT DE LA PLAQUE HISTORIQUE SITUEE A L'ANGLE DES RUES DE LA FONTAINE ET PERICHON -

Monsieur Joël MONIER, Rapporteur de la Commission Culturelle, Informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au déplacement de la plaque historique située à l'angle des rues de la Fontaine et Périchon,

. SOLLICITE l'autorisation du Conseil Municipal de déplacer cette dite plaque dans le hall d'entrée de l'Orangerie (la copie restant à l'ancien emplecement rue Périchon)

Cet exposé entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION,

\* AUTORISE le déplacement de la plaque historique , située à l'angle des rues de la Fontaine et Périchon, dans le hall d'entrée de l'Orangerie (la copie restant à l'ancien emplacement rue Périchon),

FIXE la cérémonie prévue à cet effet au DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 1987 à 18 HEURES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal que le 3 Octobre 1987 à 9 heures se déroulera un Conseil Municipal extraordinaire avec le Conseil Municipal de RENNINGEN.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est

levée à 23h 30.